



# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « plaisance - pêche récréative »

## Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000 en mer
- Les grands principes de Natura 2000, transposition française
- Aperçu de la cartographie des habitats
- Résultats des fiches d'objectifs
- Exemple de la charte Natura 2000 du Cap d'Agde
- Élaboration des propositions de gestion

14 avril 2011  
Carry-le-Rouet



# Rappels de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue





## Natura 2000 : un réseau écologique européen

- Natura 2000 est un réseau européen de sites (Europe : 26 300 sites , 13 % du territoire terrestre).
- Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité dans une logique de développement durable.



- Ce réseau est constitué de deux types de zones :
  - les Zones de Protection Spéciale ZPS désignées dans le cadre de la directive européenne « Oiseaux »
  - les Zones Spéciales de Conservation ZSC désignées dans le cadre de la directive européenne « Habitats » (1992)

Cap sur Natura 2000 en mer





## Natura 2000 en France, quelques chiffres

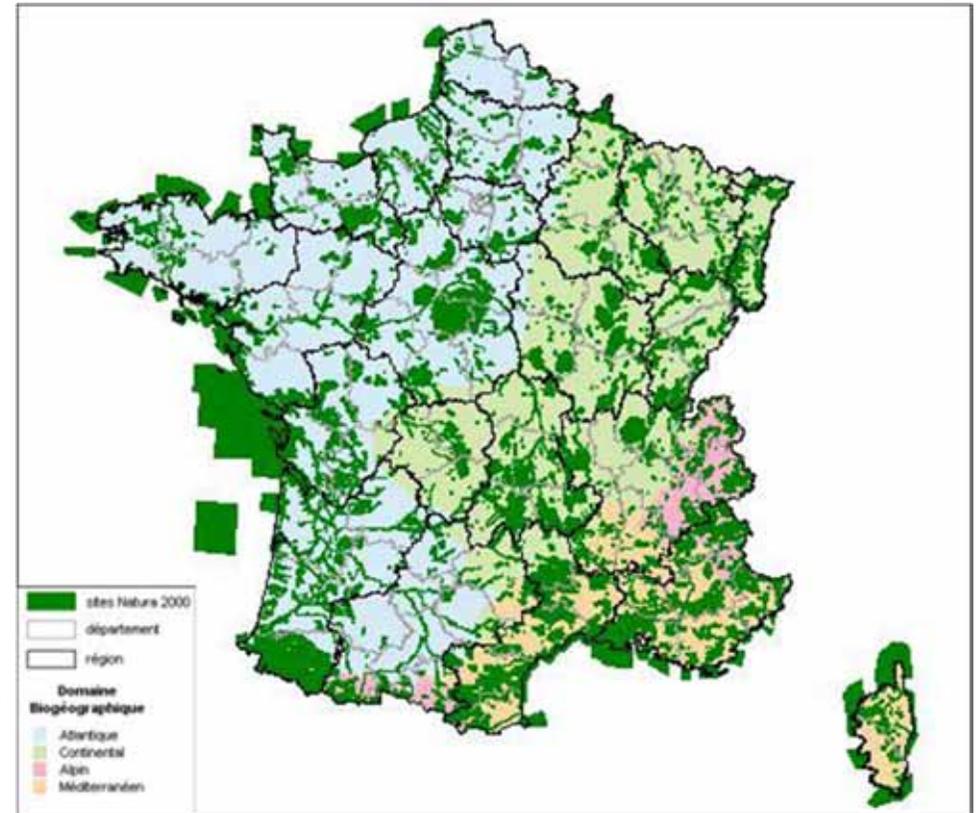
### ● Au niveau terrestre :

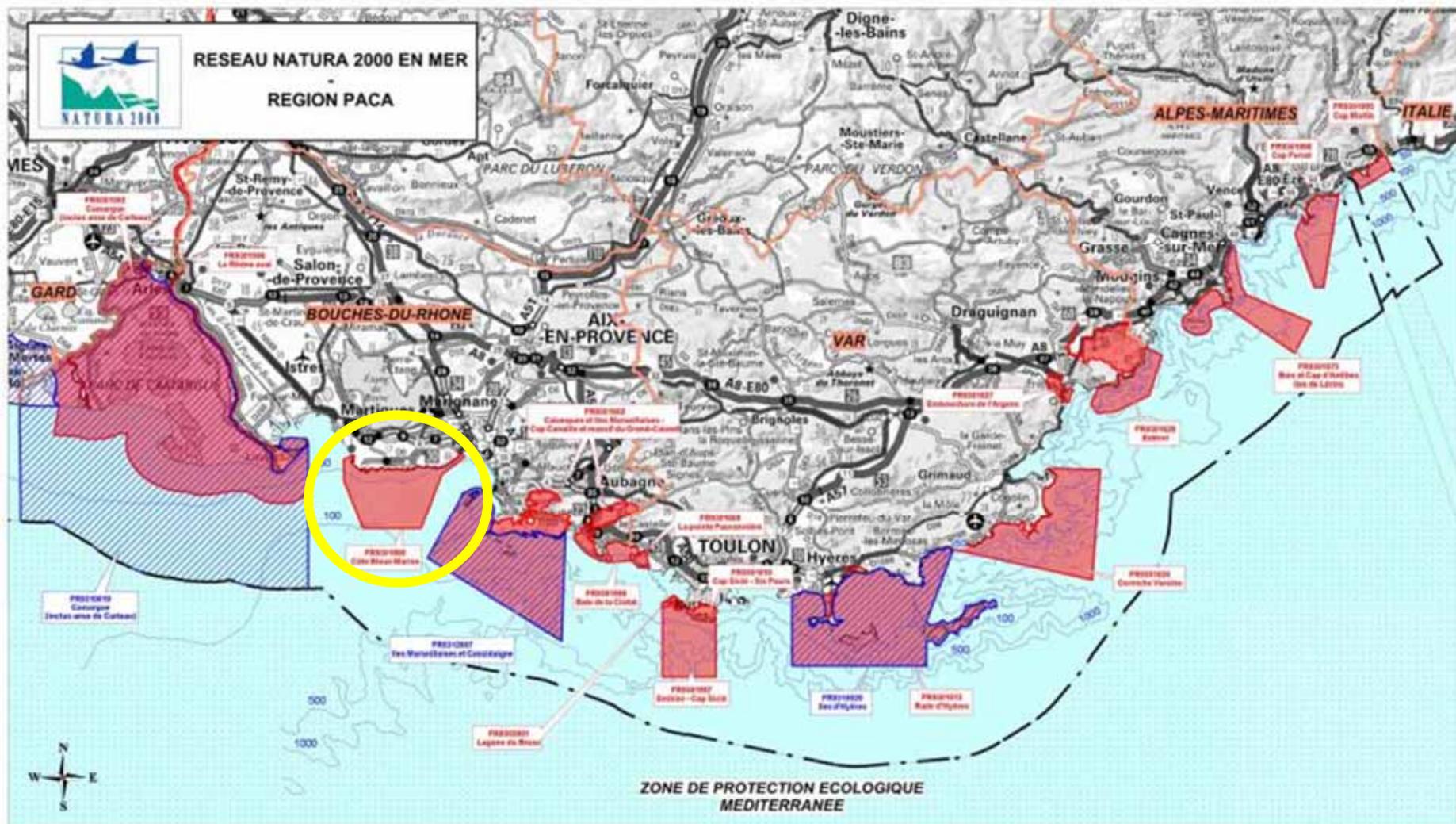
- 1706 sites - 6.82 Mha - 12% du territoire national

### ● Au niveau marin :

- 76 nouveaux sites transmis en 2008

- Total de 200 sites avec partie marine, 3.1 Mha en mer





**Site Natura - Directive Habitats**

- proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

**Site Natura - Directive Oiseaux**

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

PACA: environ 50% du littoral concerné



Cap sur Natura 2000 en mer



# Site Côte Bleue marine FR 93 01 999

Superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur, > 6 MN au large





## Site Côte Bleue Marine

### Quelques dates clés .....

- Réunion de consultation pour le site Côte Bleue Marine le 11 janvier 2008 à Carry : proposition de zonage du site marin Côte Bleue Marine.
- Délibérations des communes janv-mars 2008 : prise en considération, propositions, et candidature opérateur du site Côte Bleue Marine.
- Première réunion du Comité de Pilotage (COFIL) le 16 novembre 2009, présidé par le Préfet Maritime de la Méditerranée : désignation du Parc Marin de la Côte Bleue comme opérateur du site Côte Bleue Marine



## Parc Marin : OPERATEUR

- L'opérateur est chargé de la rédaction du DOCOB (Document d'Objectifs) :
  - sur proposition du Comité de Pilotage et sous son suivi
  - et en concertation avec les acteurs locaux
- Le DOCOB définit pour chaque site Natura 2000 les enjeux de conservation et les objectifs et mesures de gestion



- Il est approuvé par les Préfets Maritime et de Département



## Les habitats Natura 2000 de la Côte Bleue



Herbier de Posidonie  
(habitat prioritaire)



Habitat « Récifs »



### Autres Habitats d'intérêt communautaire :



Grottes



Ceintures algales  
Cystoseires



Encorbellement  
à *Lithophyllum*



Bancs sableux



Plages et laisses



## Les espèces Natura 2000 de la Côte Bleue



- Espèces prioritaires :

Le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) (annexe 2 DH)

- Autres espèces :

Annexes 4 et 5 de la Directive Habitat

(grande nacre, datte mer, oursin diadème, cigale et corail rouge)

Tous les Cétacés et tortue caouanne



Grégory DALLAVALLE

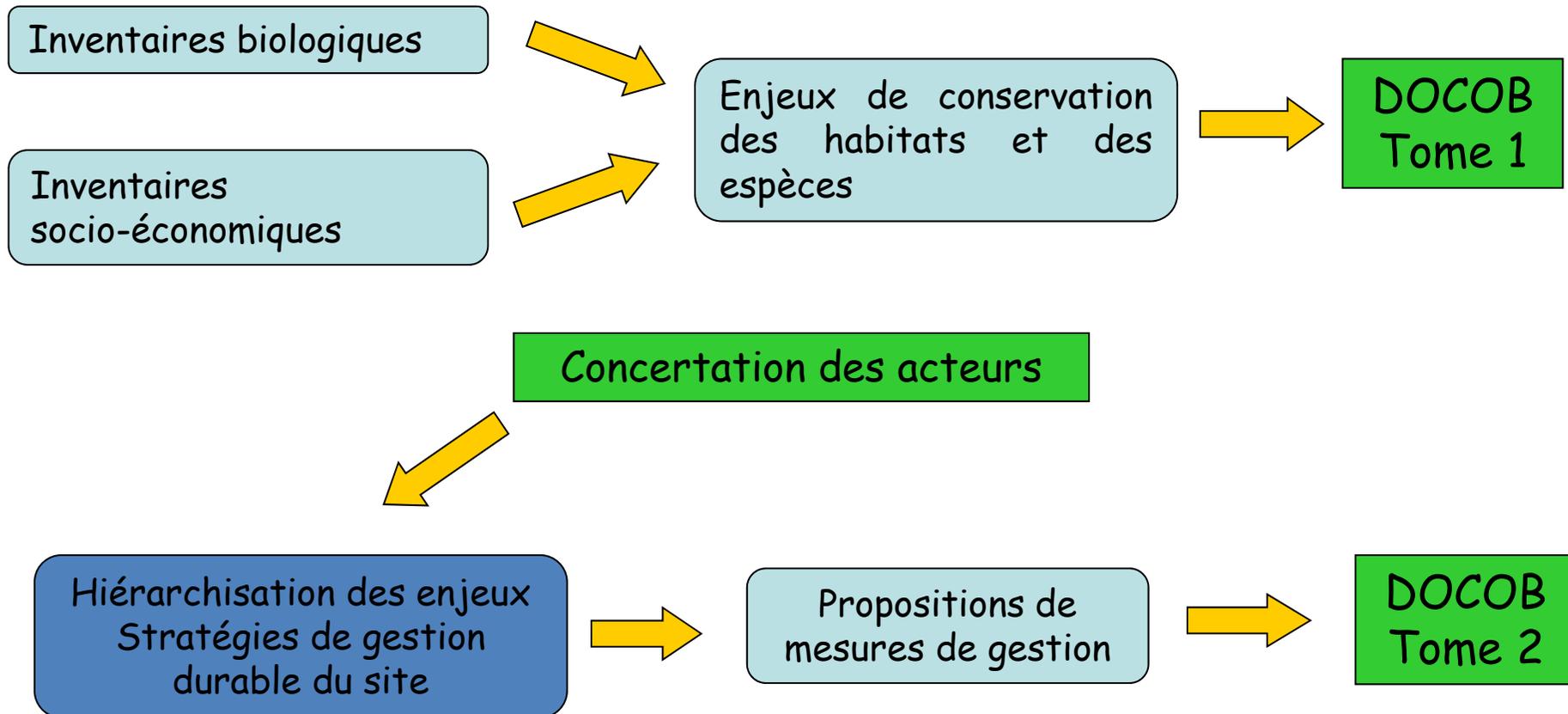


Gilles CAVIGNAUX





## Le document d'objectifs (DOCOB)





# Aperçu de la cartographie des habitats

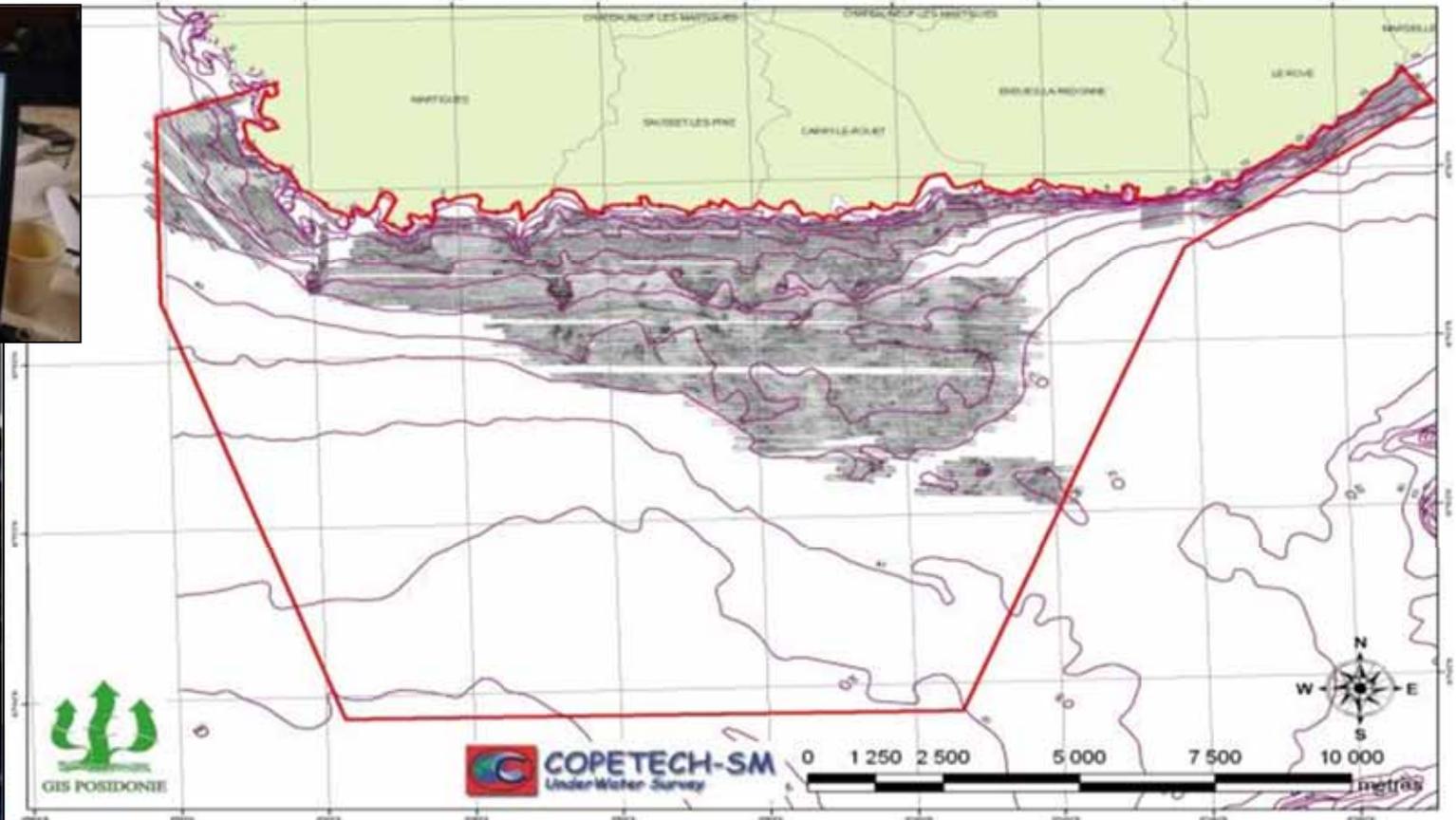




## Campagne cartographique spécifique

Marché national Agence AMP attribué au  
GIS-Posidonie pour le lot 12 « CB Marine » :

- Campagne sondeur et sonar latéral, avril 2010
- 69 km<sup>2</sup> couvert + 25 km<sup>2</sup> multifaisceaux, 780 km de linéaire, jusqu'à -70 m

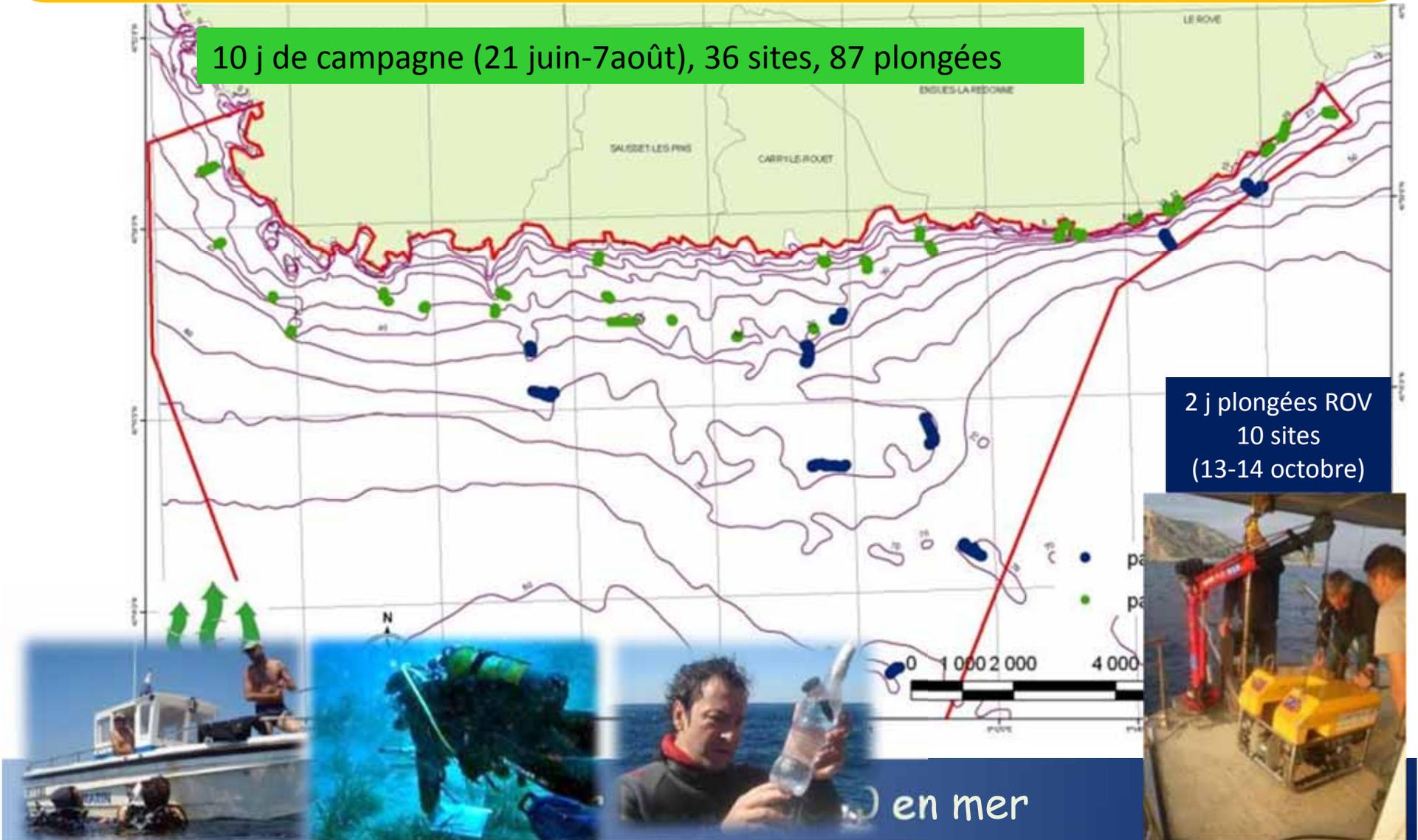




## Vérités-terrain en plongée GIS/Parc Marin

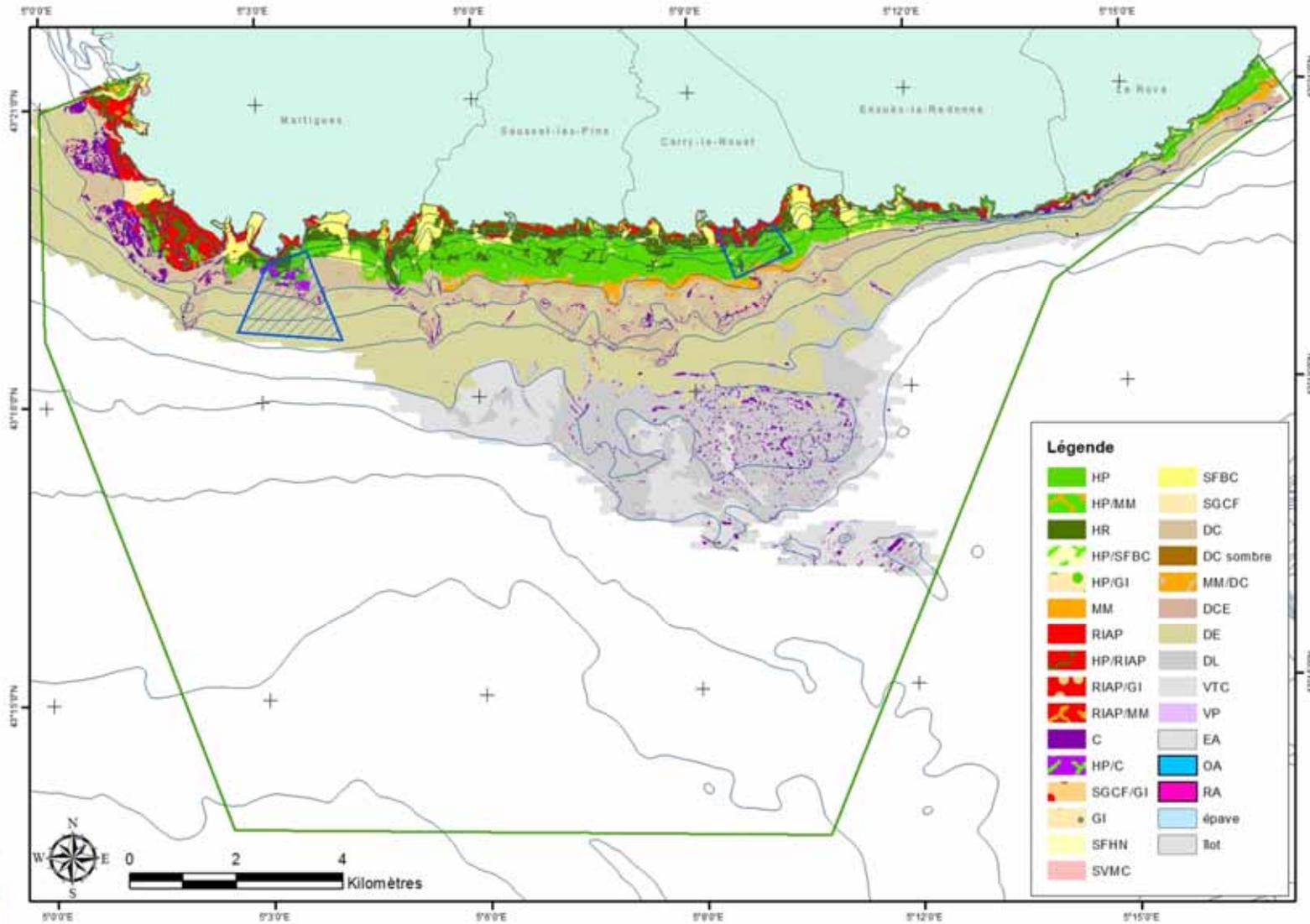
10 j de campagne (21 juin-7août), 36 sites, 87 plongées

2 j plongées ROV  
10 sites  
(13-14 octobre)



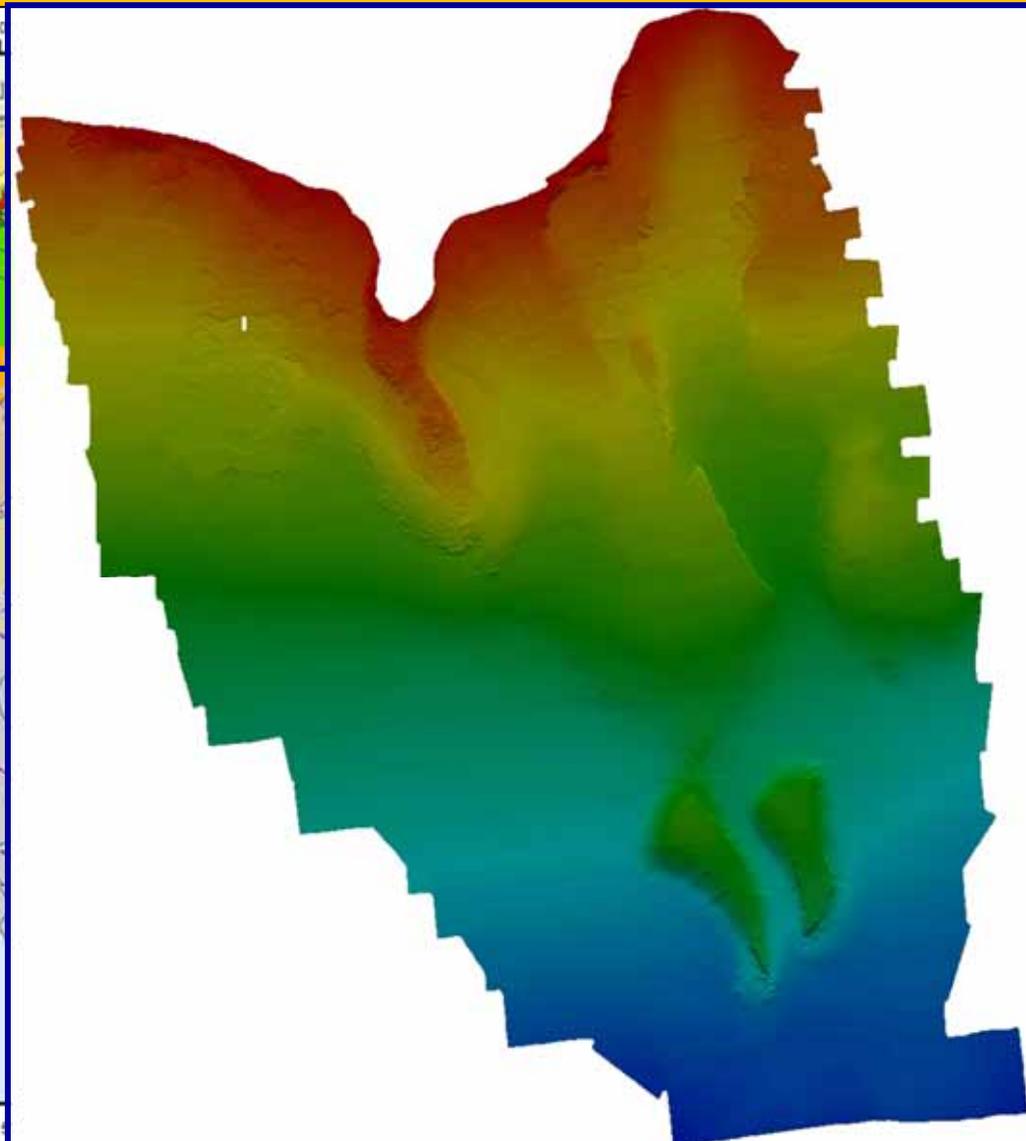
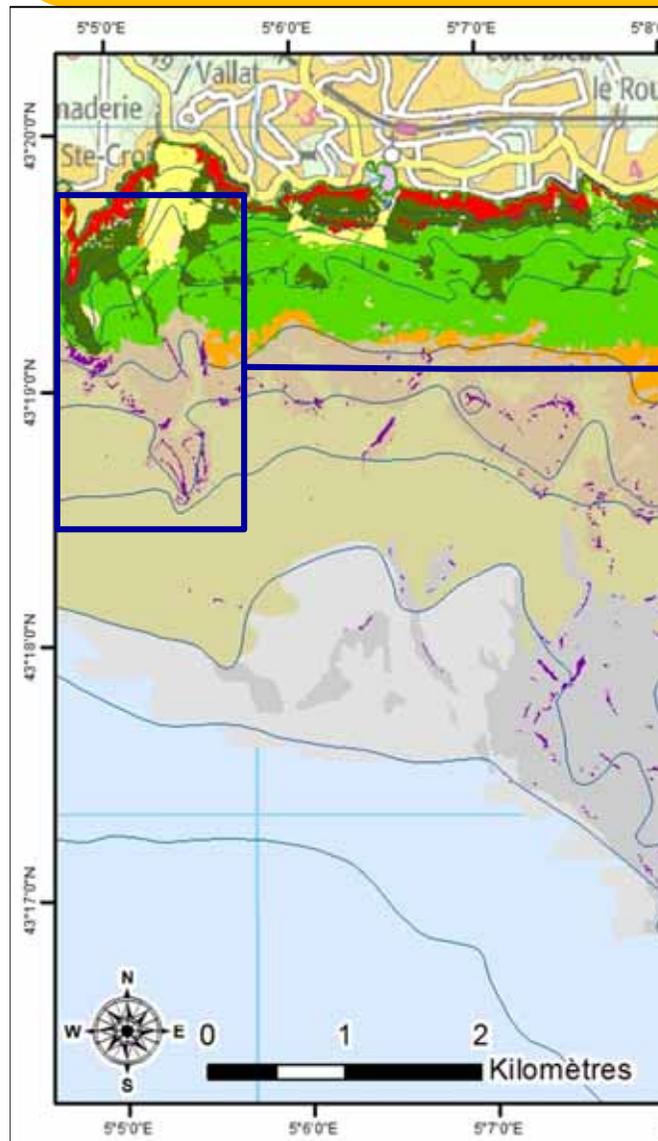


# Aperçu de la cartographie des habitats - Vue d'ensemble





## Aperçu de la cartographie des habitats - Sausset/Carry



- DE
- DL
- VTC
- VP
- EA
- OA
- RA
- épave
- îlot





# Les grands principes de Natura 2000, transposition française





## Grands principes de Natura 2000

### Une notion d'obligation de résultat

La directive « Habitats » ne définit pas des moyens à mettre en œuvre, mais des objectifs à atteindre en matière de maintien en bon état de conservation des habitats.

Chaque Etat membre doit traduire en droit national la directive pour la rendre applicable.

### Pour la France :

- Un Comité de Pilotage par site chargé de l'élaboration du Document d'Objectifs
- La voie contractuelle privilégiée sur la voie réglementaire :
  - Contrats Natura 2000
  - Chartes Natura 2000

### Un principe général d'évaluation des incidences des activités et projets

Adaptation progressive du dispositif législatif français pour se mettre en conformité avec la directive.

### Une évaluation de l'état de conservation tous les 6 ans

Chaque Etat membre, responsable devant la Commission, est chargé du rapportage.



# Résultats des fiches d'objectifs



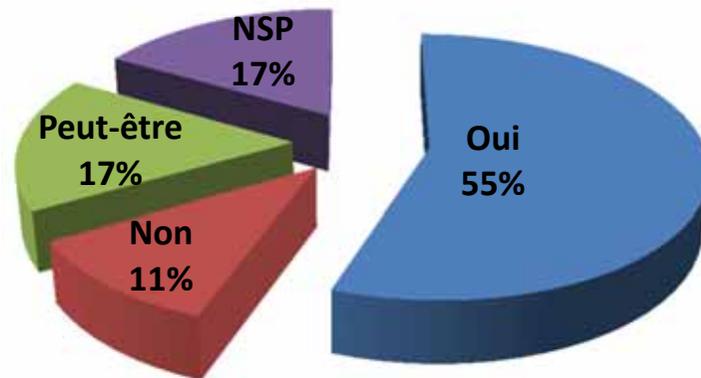


## Résultats des fiches d'objectifs

Les propositions de gestion de la fiche d'objectifs ont recueillies les avis suivants :

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Définir une charte de la plaisance sur le site Côte Bleue Marine



### Remarque émise :

- Risque de doublon



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Edition d'un document d'éducation et de sensibilisation à la pratique de la plaisance et du mouillage



#### Remarque émise :

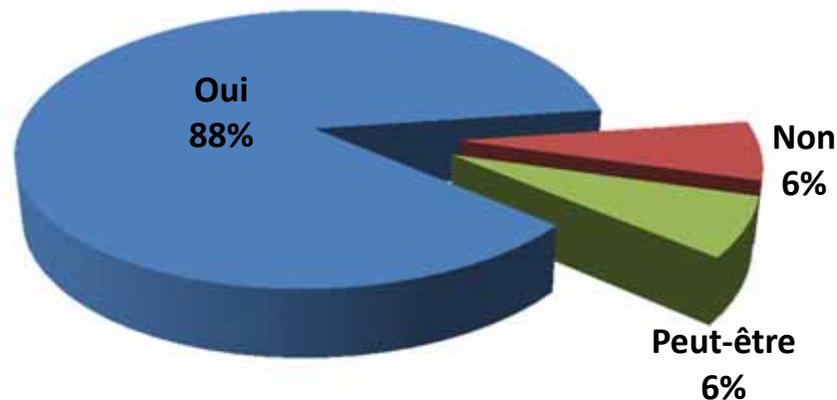
- Risque de doublon



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Adopter les techniques de mouillages respectueuses des fonds marins (adopter un mouillage en fonction de la mer et du vent, éviter les roches et surtout les herbiers de Posidonie lorsque le fond est visible, avancer à l'aplomb de l'ancre,...)



#### Remarque émise :

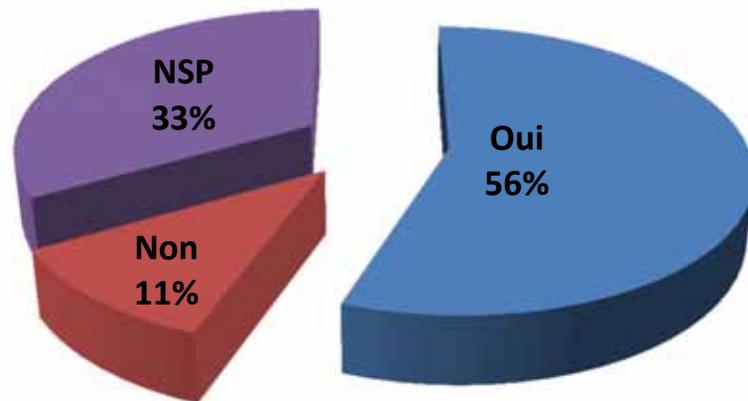
- L'utilisateur doit connaître le fond sur lequel il mouille



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Ne pas remonter son mouillage avec le système de flotteur coulissant sur les fonds de moins de 30 mètres (présence des herbiers de Posidonie)



Remarque émise : Néant



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Gérer ses propres déchets à bords ou à terre et veiller à ce qu'ils ne se retrouvent pas en mer



#### Remarque émise :

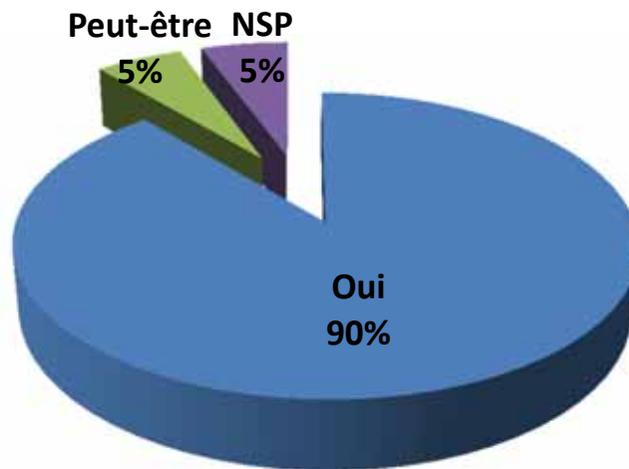
- Se fait déjà par la majorité



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Veille écologique par les plaisanciers (informations sur pollutions marines, espèces nouvelles ou invasives : Caulerpe)



#### Remarque émise :

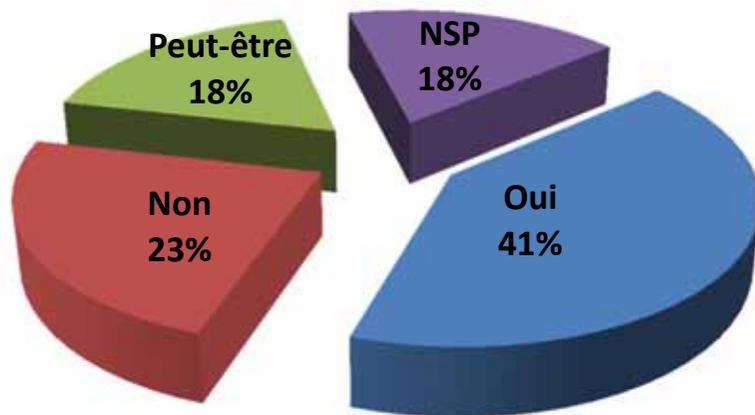
- Se fait déjà



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Définir une charte de pêche sur le site Côte Bleue Marine



#### Remarques émises :

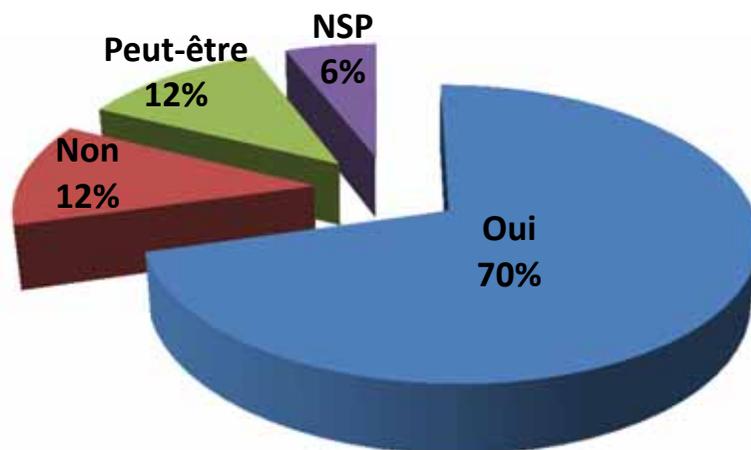
- Voir la réglementation nationale déjà existante
- Inclure les professionnels



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES D'ADHESION VOLONTAIRE

- Travailler avec le Parc à la mise en application et à l'information sur les mesures nationales concernant la pêche de loisirs (déclinaison locale de la charte nationale de pêche maritime éco-responsable : tailles minimales, caractéristiques et éléments de vulnérabilité des sites, exclusions d'espèces). Elaborer des panneaux, brochures, dépliants, cartes,...



#### Remarques émises :

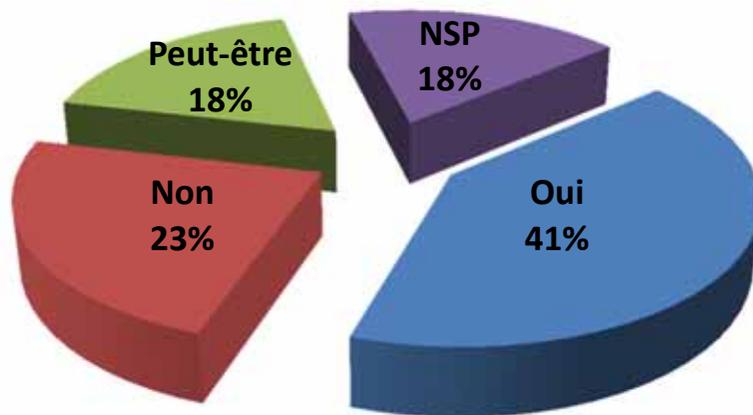
- Uniquement pour une déclinaison locale
- Risque de doublon



## Résultats des fiches d'objectifs

### MESURES DE GESTION

- Concevoir un règlement pour les concours et compétitions de pêche à la ligne et de chasse sous-marine avec le gestionnaire-animateur du site Natura Côte Bleue Marine (zones de concours, fréquence, quantités/tailles/espèces,...)



### Remarques émises :

- Existe déjà, voir le règlement de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer



## Résultats des fiches d'objectifs

### Propositions libres du questionnaire

- Travaux de nettoyage des fonds marins et des côtes (créer une synergie)
- Mise en place de panneaux avec messages saisonniers (frai du loup, oursins,..) et de tables d'orientation (découverte milieu marin, réglementation du DPM et Côte Bleue)
- Créer une relation : professionnels locaux (magasin pêche, plongée, loueurs de bateaux) et grandes surfaces sportives : Distributions de plaquettes ciblées (pêche/csm/plaisance)
- Faire plus de sensibilisation et d'information auprès des plaisanciers et notamment lors des assemblées portuaires
- Créer un contact (tél/mail avec localisation sur carte) où les usagers pourraient indiquer les engins de pêches perdus et les macrodéchets.
- Sensibilisation spécifique des usagers à la préservation des espèces fragiles du bord de mer (lithophyllum et ceintures algales ) ainsi qu'au rôle des banquettes de posidonies
- Favoriser l'utilisation d'hameçons sans ardillon pour la pêche récréative de loisir
- Installer des mouillages organisés pour les plaisanciers
- Suspendre la pêche en bouteille aux oursins (source alimentaire des sparidés)



# Propositions de mesures de gestion





## Mesures de gestion à proposer dans le DOCOB pour la phase d'animation

Les mesures de gestion envisagée pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont les suivantes :

Mesures de gestion concertées	Avis majoritaire des fiches d'objectifs
Edition d'un document d'éducation et de sensibilisation à la pratique de la plaisance et du mouillage	Oui (100%)
Récupération des engins perdus et des macrodéchets (réalisé par le Parc Marin dans le cadre de financements N2000 spécifiques) après signalisation par les usagers	Non soumis
Redéfinition des zones de mouillage (hors des limites de l'herbiers de Posidonie) des navires pour le GPMM (secteur de Corbière)	Non soumis
Anticiper les reports d'usage sur la Côte Bleue pour le mouillage des très grands navires de plaisance	Non soumis
Réfléchir à une préservation de certains fonds de calanques soumis à très forte fréquentation	Non soumis



## Mesures de gestion à proposer dans le DOCOB pour la phase d'animation

Il n'est pas prévu, à ce stade, de mise en place de mouillages organisés pour les plaisanciers.

Au vu de la sensibilité et de la fréquentation de certaines calanques, une réflexion est à mener sur les équilibres à trouver entre sensibilisation et aménagements.

Exemple de la Calanque de Méjean, pour :

- Zone d'Interdiction au Mouillage (ZIM),
- Zone d'Interdiction aux Engins Motorisés (ZIEM)





## Exemple de la charte Natura 2000 du Cap d'Agde





## CHARTRE NATURA 2000

### SITE FR 910 1414 POSIDONIES DU CAP D'AGDE

La chartre Natura 2000 représente un outil d'adhésion au document d'objectif n'impliquant pas le versement d'une rémunération. Sa signature peut en revanche constituer un engagement de gestion durable permettant un accès favorisé aux aides communautaires (éco-conditionnalité des aides).

#### Recommandations générales :

De manière générale, sur l'ensemble du site, il est demandé aux professionnels et usagers de la mer s'engageant dans la démarche de se conformer, au delà des règlements et consignes liées à l'usage de la mer et à l'exploitation de ses ressources, aux recommandations établies dans le cadre du Document d'Objectif, et plus particulièrement au respect des habitats naturels fragiles que sont les herbiers à posidonie, les récifs à coralligène, et les espèces d'intérêt patrimonial en général en adoptant des principes d'éco-citoyenneté.

Il est également demandé aux signataires de s'engager dans une démarche globale de respect de la qualité des eaux au travers de tous les gestes qui en mer comme à terre peuvent contribuer à limiter l'impact de l'homme sur la qualité des milieux aquatiques en général, marins en particulier.

Enfin il est préconisé aux signataires de s'attacher à exercer leur activité en favorisant leur cohabitation avec les autres usagers du milieu marin, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

#### Engagements d'ordre général :

- Engagement répartition de pression :**  
Gestionnaire de club ou d'association de plongée, de chasse sous marine, d'apnée, de plaisance, pêcheur professionnel ou plaisancier, je m'engage à veiller à disperser mes visites afin de respecter le seuil de tolérance écologique des sites les plus fréquentés. Un registre des sorties avec lieu d'amarrage me permet à tout moment d'attester de cet engagement. Ce registre peut également permettre au gestionnaire animateur du site de mieux prévoir l'équipement du site.
- Engagement veille écologique :**  
Acteur de l'environnement marin, impliqué dans le partage des connaissances sur l'environnement marin du site, professionnel ou amateur (clubs de plongée et chasse sous-marine, batelier, pêcheur professionnel ou amateur, ...), je m'engage à transmettre dans la mesure du possible mes observations naturalistes sur la faune et la flore au gestionnaire animateur du site, lequel me restituera ces informations.
- Engagement information :**  
Usager régulier du site, je m'engage à délivrer auprès des usagers occasionnels du site tout message encourageant une pratique respectueuse des installations de protection et plus globalement du patrimoine naturel du site. En cas de besoin, je m'engage à avertir les autorités de toute pratique nécessitant une intervention particulière.
- Engagement mouillage :**  
Usager du site, je m'engage à utiliser systématiquement les amarrages disponibles et à respecter les conditions techniques d'utilisation. Je prends connaissance auprès du gestionnaire animateur et j'évite d'ancre sur les sites sensibles (secteurs à posidonies, à coralligène, ... voir carte).
- Engagement qualité des eaux :**  
Usager régulier du site, je m'engage à utiliser les installations de récupération des déchets (poubelles, conteneurs pour huiles usagées) et les zones de carénage aménagées. Lors de travaux confiés à une entreprise je m'assure que celle-ci soit équipée de systèmes de récupération et de traitement des eaux usées.

#### Mandats :

### Engagements d'activités ciblées :

#### Engagement Plongée :

- Je m'engage à respecter la charte de plongée de la côte agathoise. Cette charte a été élaborée par le gestionnaire animateur du site et les principaux opérateurs locaux ;
- Je m'engage à utiliser une zone de carénage réglementaire pour tous travaux sur mon ou mes bateaux ;
- Je m'engage à nettoyer mon bateau sans produits détergents ou agressifs pour l'environnement hors zones équipées de récupération des eaux usées.

#### Engagement Pêche :

- Pêcheur professionnel, je m'engage à respecter, par le choix des techniques et des secteurs, les patrimoines naturels marins les plus sensibles, mais aussi à veiller, au cours de tous les stades de mon processus professionnel, à avoir une éco vigilance ; en particulier,
- Je m'engage à utiliser une zone de carénage réglementaire pour tous travaux sur mon ou mes bateaux ;
- Je m'engage à nettoyer mon matériel dans les zones prévues à cet effet et dans tous les cas sans produits détergents ou agressifs pour l'environnement hors zones équipées de récupération des eaux usées ;
- Je m'engage à gérer mes déchets de pêche en veillant tout particulièrement à ne pas favoriser l'explosion démographique du Goéland leucophée.

#### Engagement Chasse sous-marine :

- Apneïste et chasseur sous-marin; gestionnaire de club et/ou organisateur de manifestations sportives, je m'engage à ne pas intervenir sans avoir conçu le règlement (zones de concours et quantités/tailles/espèces) avec le gestionnaire-animateur du site afin d'être certain d'une compatibilité de ma pratique sportive avec l'équilibre des milieux marins.

#### Engagement Plaisance :

- Plaisancier usager du site, je m'engage à doter mon bateau d'une cuve eaux usées et à gérer mes déchets de bord conformément aux meilleures dispositions locales et à utiliser les systèmes de gestion des déchets mis à disposition dans les ports du Cap d'Agde.
- Je m'engage à nettoyer mon bateau sans produits détergents ou agressifs pour l'environnement hors zones équipées de récupération des eaux usées
- Je m'engage à utiliser les sanitaires prévus dans les ports du Cap d'Agde
- Je m'engage à utiliser une zone de carénage réglementaire pour tous travaux sur mon bateau

#### Engagement Collectivité :

- Collectivité locale ou administration, je m'engage à n'installer sur le site que des mouillages de conception compatible avec la préservation des habitats, en particulier herbiers et récifs et à m'engager dans un processus de recyclage progressif des anciens corps morts non écologiques (blocs béton, chaînes traînantes).

#### Engagement Entreprise :

- Acteur de l'environnement marin, établissement lié directement aux acteurs impliqués dans le milieu marin (chantier naval, magasin vendeur de bateaux à voile ou à moteur, d'articles de pêche de loisirs ou de plongée sous-marine), je m'engage à être un exemple de développement durable sur la commune et à être le relais de l'information auprès de ma clientèle.

Fait à Agde

Le .....

Nom de l'adhérent:

Signature de l'adhérent

Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde

Maison de la Réserve

Domaine du Grand Clavelet

34300 Agde

adena.bagnas@free.fr / www.adena-bagnas.com



# Propositions pour une charte Natura 2000 de la Côte Bleue





## Elaboration de la charte Natura 2000 du site Côte Bleue Marine

La charte Natura 2000 définira des engagements volontaires pour des pratiques respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Une première partie rappellera si besoin les principes généraux, les codes de bonnes pratiques communs aux chartes déjà existantes.

Propositions d'éléments spécifiques de la fiche d'objectifs pour une charte Natura 2000 Côte Bleue Marine	Avis majoritaire des fiches d'objectifs
Définir une charte de la plaisance sur le site Côte Bleue Marine	Oui (55%)
Adopter les techniques de mouillage respectueuses des fonds marins	Oui (88%)
Ne pas remonter son mouillage avec le système de flotteur coulissant sur les fonds de moins de 30 mètres	Oui (56%)
Gérer ses propres déchets à bords ou à terre et veiller à ce qu'ils ne se retrouvent pas en mer	Oui (100%)
Veille écologique par les plaisanciers	Oui (90%)
Définir une charte de pêche sur le site Côte Bleue Marine	Oui (41%)
Concevoir un règlement pour les concours et compétitions de pêche à la ligne et de chasse sous-marine avec le gestionnaire-animateur du site Natura 2000	Oui (41%)
travailler avec le Parc à la mise en application et à l'information sur les mesures nationales concernant la pêche de loisir. Elaborer panneaux, ...	Oui (70%)



## Engagements de la charte: collecte d'animaux marins pour l'éducation

Code de bonnes pratiques pour les actions de sensibilisation et d'éducation lors du ramassage et de la collecte de bord de mer

- Ne pas récolter ou prélever d'espèces protégées
- Remettre les cailloux dans le bon sens
- Ne pas stocker les animaux en plein soleil
- Remise à l'eau des organismes en fonction de leur préférendum d'habitat
- Favoriser la collecte d'un individu avec son support quand celui-ci est fixé





## Engagements de la charte : approche des mammifères marins

### Code de bonne conduite pour l'observation des mammifères marins

- Ne pas s'approcher en deçà de 50 mètres des animaux (100 mètres si cachalots).
- Eteindre sondeurs et radars à moins de 300 mètres des animaux
- Ne pas approcher de groupes d'animaux comportant des nouveau-nés
- Ne pas prolonger l'observation en cas de fuite des animaux
- L'observation doit s'effectuer parallèlement aux animaux (et non pas dans le secteur avant ou arrière d'un groupe)
- La vitesse du bateau doit être celle de l'animal le plus lent du groupe.
- Lorsque les animaux rejoignent volontairement un bateau, ne pas tenter de les toucher (directement ou à l'aide d'un objet), ni de les nourrir ou de se baigner à proximité.

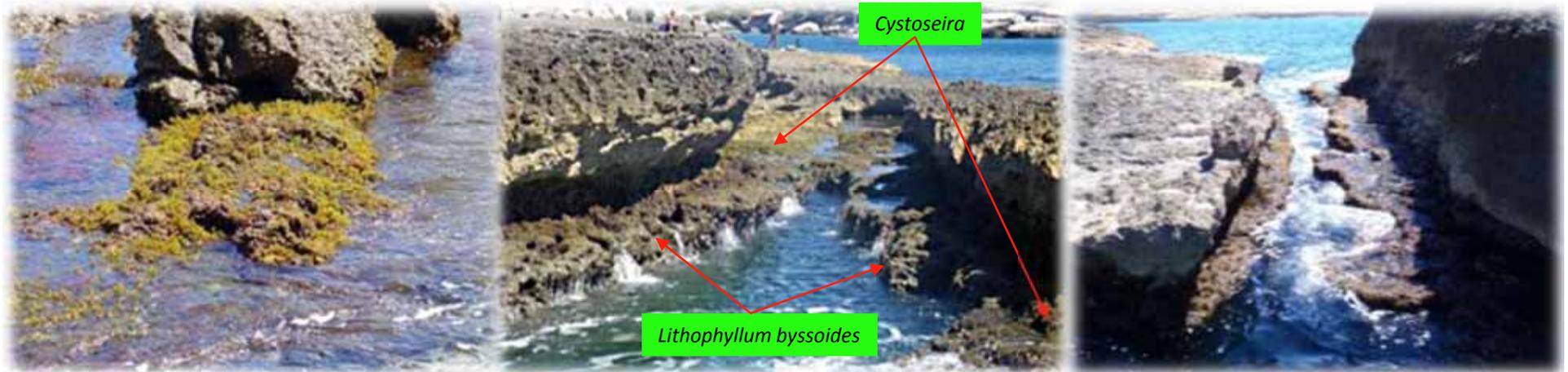
Remarque : la même conduite peut être adoptée à l'égard de la tortue Caouanne.



Engagements de la charte : pratique du kayak, kite, aviron, surf, PAV

### Code de bonnes pratiques des sports de glisse non motorisés

- Veiller à utiliser ou se mettre à l'eau hors des secteurs d'habitats sensibles au piétinement de la frange littorale : trottoirs à lithophyllum et ceintures algales.





## Quelques rappels sur L'évaluation des incidences





## Evaluation des incidences des activités

### Pourquoi une évaluation des incidences ?

La France a été condamnée par l'Europe, qui a considéré que le dispositif français ne soumettait pas suffisamment de projets à évaluations d'incidences Natura 2000 (problèmes de transcription de la Directive Européenne « Habitats »).

### L'évaluation des incidences est une étude :

- Ciblée sur les habitats et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés
- Proportionnée aux incidences potentielles de l'activité

### Nouveau dispositif avec les listes d'activités soumises à évaluation :





## Contenu de la liste nationale et liste locale « mer »

### LOISIRS NAUTIQUES

Liste nationale : Manifestations nautiques (motorisées, ou budget > 100 000 €, ou titre national/international)

Liste locale :

- Manifestations nautiques de planches aérotractées (kitesurf, windsurf,...)
- Concours et compétitions de pêche (à la ligne, chasse sous-marine)
- Initiation et randonnée en véhicules nautiques à moteur (jet ski)

### ACTIVITES AERIENNES

Liste nationale : Manifestations aériennes de grande importance

Liste locale : Hélistations en mer



## Contenu de la liste nationale et liste locale « mer »

### ACTIVITES PROFESSIONNELLES EN MER

Liste nationale :

- Schéma des structures des exploitations conchylicoles
- Titres domaniaux

Liste locale : Introduction d'espèces animales ou végétales marines non domestiques

### ACTIVITES PATRIMONIALES

Liste nationale : rien pour la mer

Liste locale : fouilles archéologiques subaquatiques



# Principe du nouveau dispositif d'évaluation

Une étude des incidences avec un contenu graduel en fonction des enjeux :

- Une évaluation simplifiée en l'absence d'impacts significatifs
- Une évaluation complète lorsque la conclusion n'est pas évidente

Exemple :

formulaire d'évaluation simplifié



Cap sur



## Propositions pour les compétitions de chasse et les concours de pêche

La prise en compte des compétitions de chasse sous-marine dans le DOCOB pourrait se faire par le biais de la rédaction d'un cahier des charges qui permettra d'encadrer cette activité pour conclure à l'absence d'incidences significatives.

Le formulaire d'incidence devra toujours être rempli mais les conclusions seront déjà établies : absence d'incidences significatives.

Plusieurs pistes de travail sont déjà disponibles grâce aux accord définis entre le Parc Marin et la FNPSA depuis 2005 :

- Nombre de compétitions limité par an
- Rotation des zones de compétition
- Eloignement minimum des réserves de pêche
- Exclusions d'espèces

De plus la FNPSA dispose déjà d'un règlement pour ses concours qui pourra être repris pour le cahier des charges Natura 2000, par exemple :

- Exclusions d'espèces (Squales, poisson plat, Baliste, Baudroie, Poisson Lune, Lump,...)
- poids minimum des prises (250g en général, 300g sar commun, 1000g congre/murène)
- Quota pour certaines espèces (7 prises max pour le crénilabre tanche, *Symphodus tinca*),...



## Propositions pour les compétitions de chasse et les concours de pêche

La prise en compte des concours de pêches en mer dans le DOCOB pourra se faire de la même manière que les compétitions de chasse sous-marine : la rédaction d'un cahier des charges.

Le formulaire d'incidence devra toujours être rempli mais les conclusions seront déjà établies : absence d'incidences significatives.

Le contenu de ce cahier des charges devra expliciter et détailler les points suivants (liste non exhaustive):

- Nombre de compétition par an
- Zones de compétition
- Eloignement minimum des réserves de pêche
- Modalités du mouillage pendant la durée de l'évènement,...

La Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM) dispose déjà de plusieurs règlements pour ces concours (en bateau, du bord, thonidés, tout gros,...) qui pourront être en partie repris pour le cahier des charges Natura 2000 :

- Zone de pêche limitée
- Nombre d'hameçons limité
- Concours organisé soit bateau ancré soit à la dérive (au choix de l'organisateur)
- Possibilité d'imposer des tailles de capture supérieures aux tailles légales,...



# Conclusions





## Conclusion

- L'application de Natura 2000 en mer n'est pas encore totalement cadrée. Il est difficile de savoir à ce jour si les objectifs pourront être atteints dans tous les sites sans une part de réglementation.
- Pour la Côte Bleue, les protections existantes et le travail de gestion vont bien au-delà de ce qui pourrait être appliqué dans d'autres sites.
- Il n'est donc absolument pas prévu dans le cadre de Natura 2000 de faire de nouvelles réglementations pour les usagers.
- Sauf quelques zones saisonnières interdites au mouillage en fond de calanques, à négocier avec les usagers dans le cadre des plans de balisage des communes.



## Conclusion

- Natura 2000 concerne uniquement la préservation des habitats et des espèces protégées. Natura 2000 ne concerne pas la gestion des poissons
- Aucune nouvelle mesure d'interdiction de la pêche n'est prévue
- les activités décrites dans le cadre de contrats Natura 2000 ou de chartes Natura 2000 ne sont plus dispensées d'évaluation des incidences, par contre l'élaboration d'un cahier des charges (opérateur/organisateur) encadrant ces activités est possible pour conclure à l'absence d'incidences significatives
- La charte Natura 2000 pourra être librement adoptés par les usagers pour valoriser un ensemble de gestes positifs pour la préservation des habitats

Merci de votre attention.....



Plaisanciers, pêcheurs, plongeurs, construisons ensemble  
notre Côte Bleue Marine de demain.....

